

PILIER III

au 31 décembre 2021



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa Bank à son profil de risque..

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa Bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa Bank	Banque	Sénégal	IG	83,08%	83,08%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	56,58%	56,58%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,70%	98,70%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Bank ASSAFA	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
SUCCESSALE BURKINA	Succursale	Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCESSALE BENIN	Succursale	Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCESSALE NIGER	Succursale	Niger	IG	83,08%	83,08%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

A fin décembre 2021, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

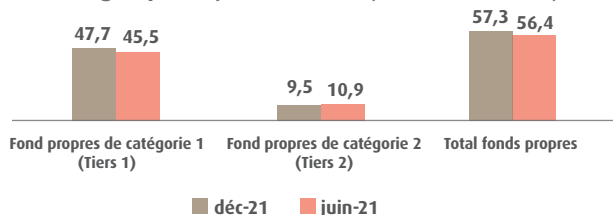
Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

	déc-21	jui-21
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1+AT1)	47 726 606	45 490 034
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	55 264 016	53 369 615
Capital social	2 151 408	2 151 408
Réserves	47 722 774	47 684 486
Résultat net bénéficiaire non distribué	2 474 812	1 187 790
Intérêts minoritaires créditeurs	4 216 750	4 243 518
Ecart de conversion	-293 090	-414 356
Fonds propres de base non éligibles	-1 008 638	-1 483 232
Eléments à déduire des fonds propres de base	-12 537 410	-12 379 580
Fonds propres de base après déduction (CET1)	42 726 606	40 990 034
Fonds propres additionnels (AT1)	5 000 000	4 500 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	9 531 388	10 886 474
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	9 230 558	10 531 992
Plus-values latentes résultant des titres de placement	154 628	198 386
Autres éléments	146 202	156 096
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	57 257 994	56 376 508

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 31 Décembre 2021, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 11,29% et le ratio de solvabilité s'élève à 13,55%.

(en milliers de dirhams)

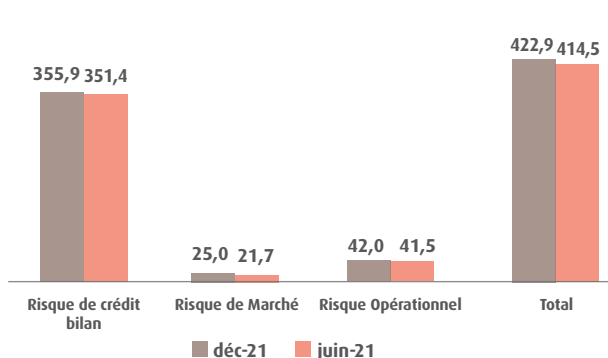
	déc-21	jui-21
Fonds propres de catégorie 1	47 726 606	45 490 034
Total fonds propres	57 257 994	56 376 508
Risques pondérés	422 594 974	414 553 396
Ratio sur fonds propres de base (T1)	11,29%	10,97%
Ratio de solvabilité	13,55%	13,60%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 Décembre 2021, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 422 594 994 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque Couvert	Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



1 - Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérées à 250%

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	Déc-21		Juin-21		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	272 765 174	21 821 214	267 101 173	21 368 094	5 664 001	453 120
Souverains	30 043 148	2 403 452	27 822 922	2 225 834	2 220 226	177 618
Établissements	8 166 663	653 333	8 776 486	702 119	-609 823	-48 786
Entreprises	177 592 401	14 207 392	173 834 265	13 906 741	3 758 136	300 651
Clientèle de détail	56 962 962	4 557 037	56 667 501	4 533 400	295 461	23 637
Risque de crédit hors bilan	49 025 524	3 922 042	47 422 636	3 793 811	1 602 888	128 231
Souverains	1 000 000	80 000	1 000 000	80 000	0	0
Établissements	1 035 297	82 824	886 201	70 896	149 096	11 928
Entreprises	46 502 427	3 720 194	45 149 323	3 611 946	1 353 104	108 248
Clientèle de détail	487 801	39 024	387 113	30 969	100 688	8 055
Risque de contrepartie⁴	1 352 128	108 170	882 245	70 580	469 884	37 591
Établissements	105 073	8 406	92 225	7 378	12 848	1 028
Entreprises	1 247 056	99 764	790 019	63 202	457 036	36 563
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	32 786 245	2 622 900	36 028 787	2 882 303	-3 242 541	-259 403
Risque de Marché	25 040 316	2 003 225	21 665 192	1 733 215	3 375 124	270 010
Risque Opérationnel	41 950 289	3 356 023	41 536 497	3 322 920	413 792	33 103
Total	422 919 677	33 833 574	414 636 530	33 170 922	8 283 148	662 652

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

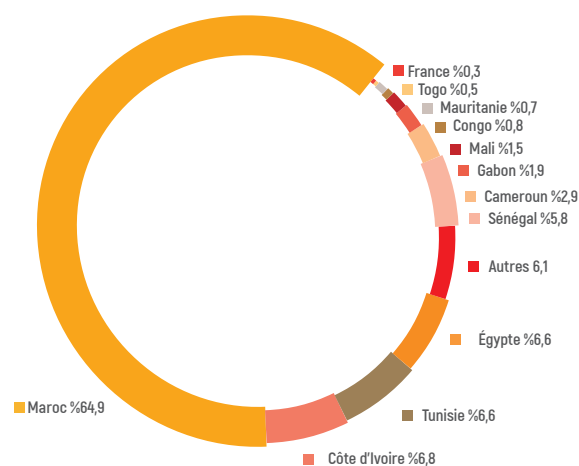
(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶		Expositions pondérées après ARC	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	57 288 417	13 085 800	30 043 148	1 000 000
Institutions	29 813 314	3 155	24 569	315
Établissements de crédit et assimilés	20 304 644	6 667 724	8 142 094	1 034 981
Clientèle entreprises	205 725 526	135 219 022	180 429 205	47 778 317
Clientèle de détail	103 742 007	1 516 067	56 962 962	487 801
Total	416 873 908	156 491 769	275 601 978	50 301 415

• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Mauritanie et Congo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

A fin décembre 2021, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 22 728 024 KDH, soit une hausse de 9% par rapport à juin 2021. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 273 391 KDH soit une hausse de 59% en comparaison avec juin 2021.

(en milliers de dirhams)

	déc-21		juin-21	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	18 803 020	0	17 761 065	0
Établissements de crédit et assimilés	1 624 992	105 073	1 203 454	92 225
Entreprises	2 300 011	1 168 319	1 931 457	706 885
Total	22 728 024	1 273 391	20 895 976	799 110

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- **les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;**
- **le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.**

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques de marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

- **Risque de taux d'intérêt**

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A)

- **Risque sur titres de propriété**

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

- **Risque de change**

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

- **Risque sur les stocks**

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative en vue de leur revente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56, Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock.

- **Exigences en fonds propres des différents types de risque marché**

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	déc-21	jui-21
Risque de taux	1 661 225	1 468 060
Risque spécifique de taux	317 904	412 596
Risque général de taux	1 343 321	1 055 464
Risque sur titres de propriété	51 733	28 549
Risque de change⁸	287 349	227 125
Risque sur les stocks	2 918	9 482
Risque sur produits de base	0	0
Total	2 003 225	1 733 215

8) L'exigence en fonds propre au titre du risque de change est nulle car la position de change inférieure à 2% des fonds propres de base

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

- **Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité**

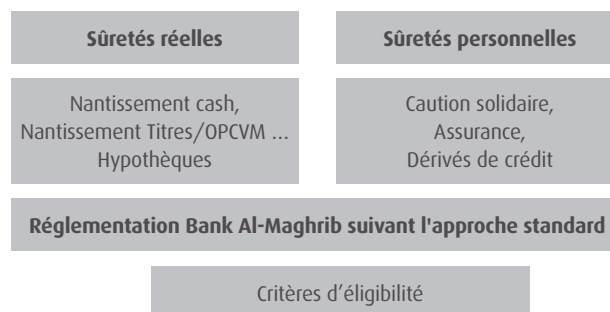
(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
jui-21	1 749 255	376 561	1 197 104	3 322 920
Dec-21	1 758 538	382 441	1 215 045	3 356 023

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.



- **Éligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit**

Le Groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard		Approche avancée	
	IRBF	IRBA	IRBF	IRBA
Sûretés financières				
• Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓	✓
• Titres de dettes				
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓	✓
• Actions				
- Indice principal	✓	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓	✓
• OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓	✓
Sûretés réelles				
• Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓	✓
• Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓	✓
• Autres sûretés immobilières à condition de :				
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté				
Sûretés personnelles				
• Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓	✓
• Autres entités < A-	X	X	✓	✓
• Entités non notées	X	X	✓	✓
Dérivés de crédit				
• Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓	✓
• Autres	X	✓	✓	✓

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à décembre 2021 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à décembre 2021.

(en milliers de dirhams)

Dec-21	
Garanties et sûretés	219 339 752
Garanties	29 077 437
Sûretés réelles ⁹ et financières	190 262 315
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	118 210 418
Garanties	29 077 437
Sûretés réelles et financières	89 132 982
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	64 561 932
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 865 225
- Autres	17 705 824

⁹) Sûretés réelles au niveau du siège

III. Eléments d'information sur base sociale des filiales bancaires et établissements de crédit significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

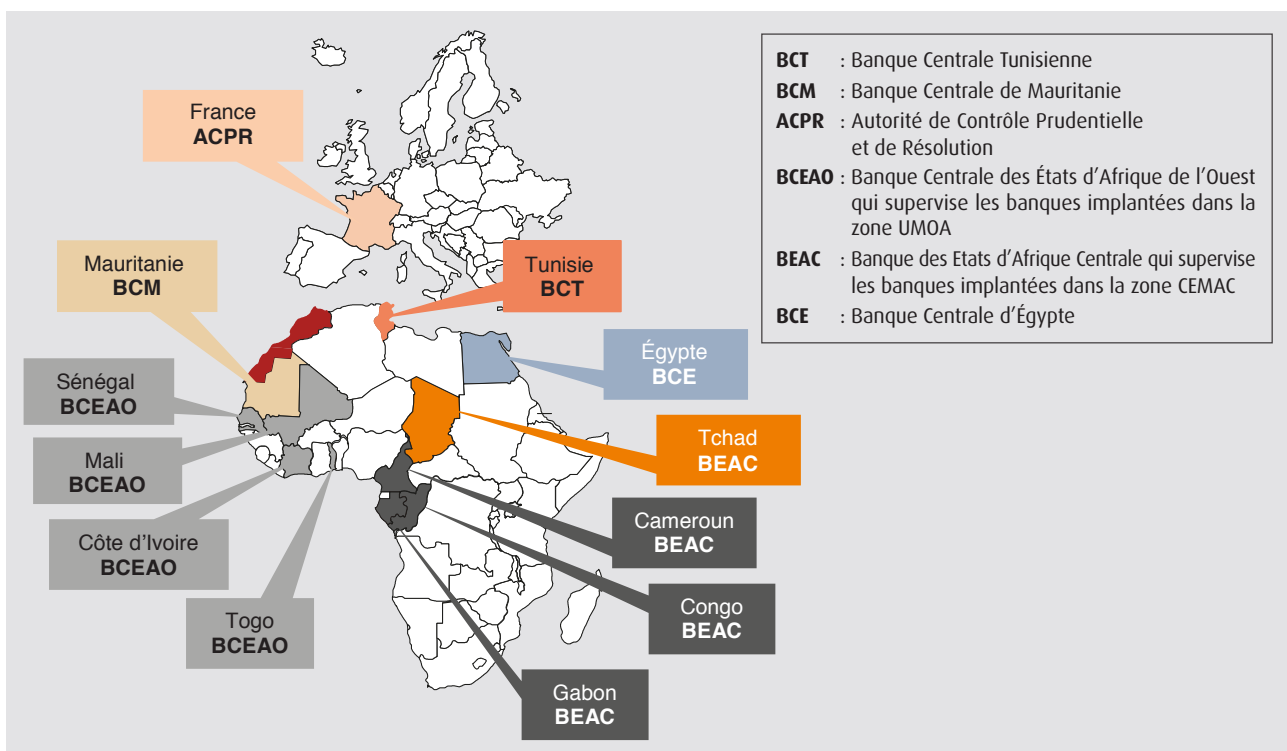
- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.

- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales au 31 décembre 2021

	Régulateur	Minimum requis	Devise	FP réglementaires (en milliers)	Risques pondérés (en milliers)	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	42 101 765	267 041 090	15,77%
Wafasalaf	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	1 638 745	12 541 839	13,07%
Wafabail	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	1 307 353	8 973 059	14,57%
Attijari Factoring Maroc	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	312 341	2 177 772	14,34%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	868 585	6 909 331	12,57%
Attijari bank Mauritanie	BCM	10,00%	MRU	1 049 190	7 757 340	13,53%
Attijariwafa bank Egypt	CBE	12,50%	EGP	4 991 565	30 070 562	16,60%
Société Commerciale de banque Cameroun	BEAC	10,50%	FCFA	59 408 000	529 865 300	11,21%
Crédit du Congo	BEAC	10,50%	FCFA	25 603 000	142 710 700	17,94%
Union Gabonaise de Banque	BEAC	10,50%	FCFA	61 316 000	204 742 200	29,95%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	BCEAO	10,38%	FCFA	116 380 907	1 011 166 949	11,51%
Crédit du Sénégal	BCEAO	10,38%	FCFA	26 225 510	198 031 067	13,24%
Banque Internationale pour le Mali	BCEAO	10,38%	FCFA	26 270 488	197 404 018	13,31%
Société Ivoirienne de Banque	BCEAO	10,38%	FCFA	119 375 425	888 386 252	13,44%
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo	BCEAO	10,38%	FCFA	12 425 386	83 112 394	14,95%

Cours de change : FCFA (0,0160) MRU (0,2555), TND(3,2274), EGP(0,5919)

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres. Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis. Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...) ;
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin décembre 2020, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin décembre 2020 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'AWB sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Les FP prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Evolution du ratio prévisionnel sur base sociale

montant (en milliards de dirhams)	Déc-21	Juin-22 ^p	Déc-22 ^p	Juin-23 ^p
FP de catégorie 1	33,84	36,43	36,26	37,97
FP de catégorie 2	8,26	7,46	7,27	6,37
Total FP réglementaires	42,10	43,89	43,53	44,35
Risques pondérés	267,04	275,76	281,13	288,04
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	12,67%	13,21%	12,90%	13,18%
Ratio de solvabilité global	15,77%	15,92%	15,49%	15,40%

Evolution du ratio prévisionnel sur base consolidée

montant (en milliards de dirhams)	Déc-21	Juin-22 ^p	Déc-22 ^p	Juin-23 ^p
FP de catégorie 1	47,73	49,28	50,79	52,76
FP de catégorie 2	9,53	8,67	7,47	6,41
Total FP réglementaires	57,26	57,95	58,26	59,17
Risques pondérés	422,52	444,79	454,18	465,72
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	11,3%	11,1%	11,2%	11,3%
Ratio de solvabilité global	13,55%	13,0%	12,8%	12,7%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq Comités spécialisés, issus du Conseil d'Administration.

Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), dont un président et un secrétaire nommé par l'assemblée des actionnaires. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter. L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH	Administrateur
Membres non permanents	
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales financières spécialisées
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. Hassan EL BEDRAOUI	Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Adjoint - Responsable du pôle Corporate & Investment Banking
Secrétaire du Comité	
Mme Wafaâ GUESSOUS	Directeur Général Adjoint - Logistique et Sécurité Groupe

2- Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée.

Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Lionel ZINSOU	Président du Comité (Administrateurs Indépendant)
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
Mme. Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFACK LAZRAQ	Responsables des Affaires Générales

3- Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne.

Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Aymane TAUD	Président du Comité
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. Abed YACOUBI SOUSSANE	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aldo OLCESE	Administrateur Indépendant
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Responsable Finances Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe

4- Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Il est réparti en trois sous-comités :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Secrétaires du Comité	
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Exécutif - Responsable Capital Humain Groupe
Mme Wafaa Guessous	Directeur Général Adjoint - Responsable Logistique et Sécurité Groupe

5- Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
M. TALAL EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe

Organes de Direction

1 - Comité Exécutif

Le Comité Exécutif réunit, sous la présidence du Président Directeur Général, les responsables des pôles métiers et pôles support ainsi que le responsable du Capital Humain Groupe et le Responsable Finance Groupe. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOURI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014
M. HASSAN BEDRAOUI	Directeur Général Adjoint	2020
M. Youssef Rouissi	Directeur Général Adjoint	2020
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif	2020
M. MOHAMED SOUSSI	Directeur Exécutif	2020

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Coordination et de Synergies est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement de l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Coordination et de Synergies est composé des membres du Comité Exécutif et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué - Pôle Banque Maroc, Europe et Zone Offshore (BMET)
M. Ismail DOURI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales Financières Spécialisées
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. HASSAN EL BEDRAOUI	Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Corporate & Investment Banking
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Exécutif - Responsable Capital Humain Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Responsable Finances Groupe

RÉSEAU

M. Saâd BENWAHOUD	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Adjoint - Responsable Réseau Maroc
M. Othmane BOUDHAIMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Souss-Massa-Sahara
M. Tarik BERNOUSSI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Oriental
M. Mohamed Karim CHRAIBI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet
M. Rédouane EL ALJ	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Responsable de la Région Casablanca - Settat
M. Khalid EL KHALIFI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknes
M. Rachid MAGANE	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima

ENTITES CENTRALES

M. Jamal AHIZOUNE	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Banque de Détail Afrique de l'Ouest & Afrique Centrale
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint - Responsable Logistique et Sécurité Groupe
M. Jalal BERRADY	Directeur Exécutif de la Banque Privée
Mme Soumaya LRHEZZIOUI	Directeur Exécutif Efficience Opérationnelle
MME GHIZLAINE ALAMI MAROUNI	Directeur Exécutif du Marché des Particuliers & Professionnels
Mme Yasmine ABOUDRAR	Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Responsable Audit Général Groupe
M. Issam MAGHNOUJ	Directeur Exécutif - Responsable Communication Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid EL BOUZIDI	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail
M. RACHID KAMAL	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe
M. Karim Idrissi KAITOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise
M. HICHAM ZIADI	Directeur Exécutif - Systèmes d'Informations Groupe



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com